



Lettre ouverte aux élu-e-s dunkerquois et aux médias. 08/01/2022.

**Collecte et traitement des déchets
dans la Communauté Urbaine de Dunkerque :
de l'excellence (1989) vers la gabegie générale en 2021.**

1) Historique du traitement des déchets à Dunkerque depuis 1969.

Le ramassage des ordures ménagères est une compétence obligatoire mise en place entre 1969 et 1973. La CUD adopte alors le principe de collecte hermétique et distribue gratuitement poubelles hermétiques et conteneurs aux habitants.

Petit à petit, tout le territoire communautaire est pourvu de ces bacs destinés à la collecte des ordures ménagères.

A cette époque, le contenu finit sa course dans des incinérateurs ou des décharges.

A la fin des années 80, les camions passent en moyenne trois fois par semaine par secteur.

Pour suivre la cadence et optimiser le service, la collecte dite « hermétique » est remplacée par une collecte mécanisée qui permet le ramassage simultané des poubelles et conteneurs.

Dans le même temps la CUD, s'intéresse au processus de tri et au recyclage des déchets. En 1989, la société d'économie mixte TRISELEC est créée.

La Communauté Urbaine de Dunkerque est alors la première collectivité à mettre en place le tri des déchets par les particuliers dans des poubelles bleues (matières recyclables) et marron (déchets non récupérables), **par deux collectes des jours différents : apport des bennes de recyclables sur le lieu de recyclage (TRISELEC), - et envoi direct des autres déchets au lieu d'élimination (incinération ou décharge).**

En 1990, la Communauté Urbaine de Dunkerque obtient l'Oscar de l'Environnement.

Le regard sur les déchets évolue : rien ne se perd, tout peut se transformer. Des déchèteries sont construites, réparties sur le territoire.

La Communauté Urbaine mise sur le réemploi, la valorisation, le recyclage. On parle d'environnement, de compostage, de récupération d'énergie, de développement durable. Elle se dote pour cela en 2001, **d'un Centre d'incinération avec Valorisation Énergétique CVE) puis d'un Centre de Valorisation Organique (CVO).**

2) De la démocratie de délégation à l'absence de concertation et au refus de démocratie participative.

La décision unilatérale de mettre en place une expérimentation de collecte par sacs plastiques sur deux secteurs (quartier de Rosendael à Dunkerque et commune de Cappelle-la-Grande), à été prise en 2020 au sein de la conférence des maires de la Communauté Urbaine de Dunkerque, avec objectif de la généraliser sur l'ensemble du territoire. Quelle est la légitimité de cette instance sans en référer, ni aux élus du Conseil Communautaire, ni aux élus des conseils communaux ?

L'expérimentation de la **collecte par sacs plastiques mélangés** a montré rapidement ses inconvénients.

Plusieurs organisations (associations écologiques et politiques) ont souhaité une concertation pour évaluer les situations et trouver des solutions : déclaration de la section PCF de Dunkerque le 25 mai 2020, démarche du MNLE Réseau Homme & Nature 59/62 en juillet 2020. Démarche similaire de l'Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois (ADELFA) auprès du vice-président de la CUD chargé du dossier « Déchets » le 1^{er} octobre 2020, Aucune n'a permis la moindre ouverture de concertation.

Des réflexions, des constats sur le terrain et des échanges d'informations dans nos réseaux ont permis, **en janvier 2021**, la création d'un collectif composé du réseau Homme&Nature 59/62 du MNLE, de l'ADELFA (30 associations de défense de l'environnement), des Amis de la Terre, d'ATTAC Flandre, de UIL Solidaires Dunkerque, du Syndicat Sud CT 59 de la CUD, de La France Insoumise, du PCF, du NPA, des jeunes de youth for climate Dunkerque, afin de demander au Président de la CUD débat et concertation sur ce sujet.

Nous avons adressé **le 4 février 2021** une lettre ouverte au Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, aux élus du Conseil Communautaire, aux maires de l'agglomération et leurs Conseils Municipaux, ainsi qu'aux médias locaux.

Il semblerait qu'aucun des maires n'ait transmis ce courrier aux membres des Conseils Municipaux.

Les élus siégeant dans ces Conseils n'ont pas été informés des conséquences de cette mise en œuvre sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, des investissements à réaliser et des résultats de l'expérimentation.

Les médias locaux sont restés muets. Une omerta parfaitement respectée ...

Que demandions-nous ? : L'autorisation de constater « de visu » le déchargement des camions de collecte de Rosendaël et Cappelle-la-Grande sur le site d'accueil, les réponses à nos questions concernant l'achat de la trieuse de sacs, l'avenir du Centre de Valorisation Organique, les chiffres comparés des collectes 2020, mois après mois (les tonnages collectés, les pourcentages de déchets recyclables en poubelles bleues, et les pourcentages d'anomalies sur ceux-ci, la comparaison avec les collectes expérimentales en sacs jaunes), les tonnages en provenance des points d'apports volontaires.

Les réponses à ces questions sont **indispensables à l'évaluation précise** de « l'expérimentation ». **Nous n'en avons eu aucune.** *Mais le président Patrice Vergriete, initiateur de la collecte par sacs plastiques mélangés, a qualifié notre démarche de « non constructive ».*

Il semble évident que le manque de rigueur qui a caractérisé l'expérimentation est à l'origine des « informations » partielles, présentées comme générales (donc fausses) dans la communication officielle. Celle-ci relève de la propagande, du déni des réalités, de la « méthode coué » et de l'autosatisfaction infondée.

La Chaise vide de la CUD à la Commission de suivi de Site Déchets de la préfecture :

En tant que membres du collège associatif représentant la société civile à la **Commission de Suivi de Site Déchets de la Sous-préfecture de Dunkerque**, l'ADELFA, Les Amis de la Terre et le MNLE 59/62 avons demandé la convocation de la Commission Locale d'Information et de surveillance, afin d'obtenir, de la part de la Communauté Urbaine de Dunkerque, réponses à nos questionnements et doléances dans un esprit de transparence, de respect de la démocratie et du droit à l'information des populations.

Le jour de la réunion, la CUD n'était pas présente !

Ce n'est pas digne d'une démocratie locale respectueuse de ses citoyens !

3) Notre analyse de ce grand projet inutile et imposé

Nous parlons ici d'une expérimentation décevante qui n'apporte pas d'amélioration à la collecte faite jusqu'à présent et qui crée plus de problèmes qu'elle n'en résout : sacs crevés, pollution des produits recyclables, manutentions plus nombreuses, hygiène en baisse, pertes de temps, pertes de produits recyclables dont la moitié environ part en incinération !

Ce projet, présente toutes les caractéristiques d'un dossier improvisé et très mal préparé.

A. Création d'un système complexe, inutile et coûteux

Sous prétexte de simplification, visant à réduire le nombre de rotations des camions de collecte, il multiplie les opérations et les matériels inutiles (causes de ralentissements et de pannes) et fragilise concrètement la gestion et le recyclage en imposant :

* Le Tri des déchets chez les particuliers **en sacs jaunes, noirs, verts mis dans une seule poubelle.**

* La Collecte des sacs de couleurs en **un seul passage** du camion de ramassage **par semaine, par suppression de la collecte en vrac des déchets recyclables.**

* Construction d'un bâtiment d'accueil **pour trier les sacs (opération précédemment inutile** car les matières étaient apportées directement, sans manutention, par les camions à leurs destinations respectives : TRISELEC, incinérateur ou compostage).

* Construction de chaîne de tri (bandes transporteuses, robots de tri, bennes de transfert des sacs)

* Un engin qui pousse les sacs sur un tapis roulant

* Des robots qui retirent les sacs par couleurs du tapis et les mettent dans des bennes

* Des camions qui transportent les bennes de sacs vers les lieux : TRISELEC, incinérateur, unité de traitement des fermentescible.

* Des robots déchiqueteurs **pour lacérer les sacs (opération précédemment inutile** car les matières recyclables arrivaient en vrac).

* Des coûts conséquents des investissements de construction et des équipements (au moins 35 millions d'euros), mais aussi de fonctionnement annuel (non chiffré) : entretien et de maintenance.

*** Ces opérations inutiles devenues obligatoires (et les matériels pour y parvenir) sont une accumulation de causes de ralentissements et de pannes conduisant systématiquement à l'incinération de matières recyclables déjà triées.**

* Le montant de la dépense énergétique journalière pour faire fonctionner ces installations dépassera largement le gain énergétique prétendument attribué à la division par deux des tournées de collecte chez les habitants.

* Des tonnes de déchets plastiques supplémentaires

* **Le non compactage** des camions augmente le nombre de voyages et le kilométrage des camions de collecte de 30 à 50% . Cette pratique rendue nécessaire par le mélange des sacs est toutefois insuffisante pour empêcher la perte massive de déchets recyclables pré-triés rendus inutilisables.

A la Communauté Urbaine de Dunkerque ce sont **2,6 millions d'Euros de rallonge budgétaire par rapport au budget primitif et prévisionnel pour la gestion des déchets en 2021.**

Janvier 2022, la Communauté Urbaine de Dunkerque par délibération demande au conseil Communautaire / Point 16 : de voter une Subvention du budget principal au Budget des Ordures Ménagères (donc le financement de la gabegie pour ne pas augmenter la TEOM cette année du moins !)

Pourquoi a-t-on fermé le Centre de Valorisation Organique (CVO) qui nous a coûté 20 millions d'euros ? Ou vont maintenant les 20 000 tonnes de déchets verts, fermentescibles et boues de station d'épuration ?

2020/2021 Coût de l'investissement communautaire : 35 millions d'euros

Suppression du CVO : 20 millions d'euros d'investissement perdus.

Septembre 2021 transfert de 6,4 millions € vers le budget collecte des OM

Décembre 2021 élaboration du budget primitif 2022.

Janvier 2022 / transfert de 6,7 millions € du budget principal vers le budget collecte des OM

Coût annuel d'achat de sacs plastiques : 2 millions d'euros par an pour la mise en sacs plastiques à usage unique de plus de 100 000 tonnes de déchets par an !

Coût annuel d'achat de sacs plastiques : 2 millions d'euros par an pour la mise en sacs plastiques à usage unique de plus de 100 000 tonnes de déchets par an !

B. Contraintes du projet pour les usagers et les ripeurs de la collecte

- * En manipulations de poubelles plus lourdes et au contenu plus volumineux par les usagers. (en une seule collecte par semaine).
- * En termes de place dédiée et de manipulations dans le logement, de sortie des contenants, de risque d'oubli de sortir la poubelle le jour du passage unique et l'insalubrité du stockage de déchets dans l'habitat pendant 15 jours...
- * Pour les agents de collecte, l'augmentation du poids et du volume est un facteur de pénibilité et d'augmentation du risque d'accident du travail (luxation d'épaule, par exemple).
- * C'est aussi une source de stress car l'augmentation du temps d'occupation de la voirie entraîne l'attente des automobilistes à l'arrière des camions de collecte des déchets et un blocage total de la circulation dans certains quartiers aux voiries à sens unique.

Nous constatons que le Président de la CUD et les maires veulent mettre en place ce système « au forceps » pour ne pas perdre la face !

Alors que :

L'Europe veut limiter, voire même interdire les plastiques à usage unique.

- Car l'Europe, malgré la pression des lobbies, ne nous dit pas : « si vous avez un système qui marche bien, changez-le ! »
- Mais que dire de l'**emballage à usage unique de 100 000 tonnes de déchets** par an en sacs plastiques ? alors que la population de l'agglomération pratique jusqu'à présent le vrac dans les poubelles bleue, marron ou verte sans usage de sacs plastiques.
- Et que penser d'un **fiasco déguisé en victoire** ? Car « *L'expérimentation donne un résultat de tri à 14,5 % de recyclables !* » (source : Vice-président de la CUD, le 12.11.2021). Mais il était à **25 % en 2018** avec le vrac en poubelles bleues et un budget collecte et traitement en équilibre ! (source : Commission de Suivi de Site Déchets de la Préfecture)

L'urgence climatique exige la réduction- des émissions de CO²

- La COP-21 , les accords de PARIS , l'urgence Climatique , la réduction des émissions de carbone et des gaz à effet de serre , la sortie recherchée des énergies fossiles et polluantes ... nous incitent à prendre ces éléments dans leur globalité et changer la façon d'aborder et de construire nos projets et le fonctionnement de notre société.

- Quels sont le Bilan carbone et la réduction des émissions de co² de ce grand projet énergivore par rapport à la gestion existante ?

Dans sa communication, la CUD ne manque pas d'utiliser massivement dans sa presse (magazine communautaire), les bulletins municipaux, la presse locale (Voix du Nord, Le Phare), l'argument-massue de l'URGENCE CLIMAT, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et une meilleure valorisation des déchets et ordures ménagères.

Tous ces objectifs sont vertueux et doivent être atteints, mais **nous voyons bien que ce projet va à l'inverse !** Cette incohérence rend inaudibles les recommandations ou les contraintes imposées par ce système et sape les chances de progression des « bons gestes » dans la population.

Ailleurs, les choses évoluent bien autrement !

- Actuellement des collectivités abandonnent le sac plastique pour privilégier le bac , comme à Dunkerque en 1989 !

Exemples : La Baule, Plesder, Nantes, Chambéry, Forbach ...

4) Ici, à Dunkerque, il faut améliorer le système existant et les conditions de travail des personnels

Nous sommes favorables à des investissements pour la modernisation de TRISELEC, du bâtiment et des vestiaires des agents de collecte des déchets de la CUD et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Il faut effectivement améliorer le système, faire de la communication sur le tri en y mettant les moyens humains. Demander à la population d'être plus vigilante dans ses achats et son tri, trouver les mots et les leviers de motivation et d'incitation aux bons gestes et sans stigmatisation.

CAR contraindre la population à mélanger des déchets recyclables en sacs avec ceux qui sont destinés à l'incinération - - pour devoir, ensuite, mettre en œuvre une robotique complexe, fragile et coûteuse pour les trier EST ABERRANT.

C'est une insulte à l'intelligence, à l'écologie, aux habitants, aux travailleurs de la filière collecte-recyclage.

N'est-ce pas aussi une dilapidation de fonds publics ?

Le Collectif :

ATTAC- Flandre

Assemblée pour la Défense de l'Environnement (ADELFA : 30 associations locales)

Les Amis de la terre

Les Insoumis Dunkerque

Jeunes Communistes de Dunkerque

M.N.L.E. Réseau Homme & Nature 59/62

Nouveau Parti Anticapitaliste Dunkerque

Parti Communiste Français du Dunkerquois

Collectif déchets Communauté Urbaine de Dunkerque :

08/01/2022. Page 6 sur 6 .

Syndicat Sud de la CUD
UIL Solidaires Dunkerque & environs
Youth for climat dunkerque

Contact & Coordination : 06.52.90.20.76. / mnle.59.62@free.fr.